Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

Berger Levrault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT HÉRAULT

# DU REGISTRE DES DÉLIBE ID :034-213402118-20231219-0442023-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POUJOL-SUR-ORB

**EXTRAIT** 

### **NOMBRE DE MEMBRES** :

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation: 13/12/2023

Date d'affichage :

## **DELIBERATION N° 044-2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix neuf décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents**: Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents: Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES

Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

# AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2024

Comme chaque année, avant le vote des budgets de la commune et de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024, il y a lieu de procéder à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l' article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à I 'adoption desdits budgets, et avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les restes à réaliser et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption des budgets de l'exercice 2024, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces opérations budgétaires.

### **BUDGET COMMUNE** CREDITS VOTES EN QUART DES DEPENSES AVANT CHAPITRES/ARTICLES M14 M57 2023 **ADOPTION DU BUDGET 2024** 20 Immobilisations incorporelles 20 44 000,00 € 11 000,00 € 2031 Frais d'études 203 44 000,00 € 11 000,00 € 204 Subventions d'équipement versées 204 1 000,00 € 250,00 € 20421 Privé: Bien mobilier, matériel 20421 1 000,00 € 250,00 € 21 Immobilisations corporelles 244 400,00 € 21 61 100,00 € 2135 Installations générales, agencements 2135 54 000,00 € 13 500,00 € 2151 Réseaux de voirie 90 000,00 € 2151 22 500,00 € 2152 Installation de voirie 2152 30 000,00 € 7 500.00 € 21534 Réseaux électrification 21538 4 000,00 € 1 000,00 € 2158 Autres installat<sup>2</sup>, matériel outillage 2158 3 000,00 € 750,00 € 2183 Matériel de bureau et informatique 2183 30 400,00 € 7 600,00 € 2184 Mobilier 2184 3 000,00 € 750,00 € 2188 Autres immobilisations corporelles 2188 30 000,00 € 7 500,00 € 23 Immobilisations en cours 23 930 000,00 € 232 500,00 € 2312 Agencements et aménagements terrains 231 930 000,00 € 232 500,00 € TOTAL 1 219 400,00 € 304 850,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID: 034-213402118-20231219-0442023-DE

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT		
CHAPITRES/ARTICLES M14	CREDITS VOTES EN 2023	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2024
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
2031 Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	94 035,39 €	23 508,85
2156 Matériel spécifique d'exploitation	50 000,00 €	12 500,00 €
2158 Autres installations matériel, outil tech	44 035,39 €	11 008,85
23 Immobilisations en cours	52 000,00 €	13 000,00 €
2315 Installations, matériel, outillage tech	52 000,00 €	13 000,00 €
TOTAL	156 035,39 €	351 100,00 €

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans les sections d'investissement, jusqu'au quart du montant des crédits inscrits aux budgets 2023 de la commune et de l'eau et de l'assainissement.

Le secrétaire de séance Marie-France MAUREL

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme, Yves ROBIN, maire



Le maire,

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

<sup>-</sup> informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.